



PROGRAMME DE REVITALISATION DU CŒUR DU CENTRE-VILLE (règlement 973-2025)

Soutien financier aux entreprises et organismes pour dynamiser le centre-ville

Objectifs du programme :

- Stimuler la diversification et l'attractivité économique du centre-ville.
- Favoriser l'occupation des locaux vacants et augmenter l'achalandage.
- Encourager les investissements et la création d'emplois.

Qui peut en bénéficier ?

- Entreprises privées incorporées (sociétés par actions et en nom collectif).
- Organismes à but non lucratif (OBNL).
- Coopératives.

Subvention offerte :

- Jusqu'à 70 % des dépenses admissibles, avec un maximum de 50 000 \$.

Dépenses admissibles :

- Rénovations intérieures.
- Acquisition et installation d'équipements fixes et de mobilier encastré.
- Achat de technologies et logiciels, incluant installation et formation.
- Conception et installation d'enseignes.
- Stratégies de marketing et de mise en marché.
- Stratégies de recrutement et de rétention de personnel.

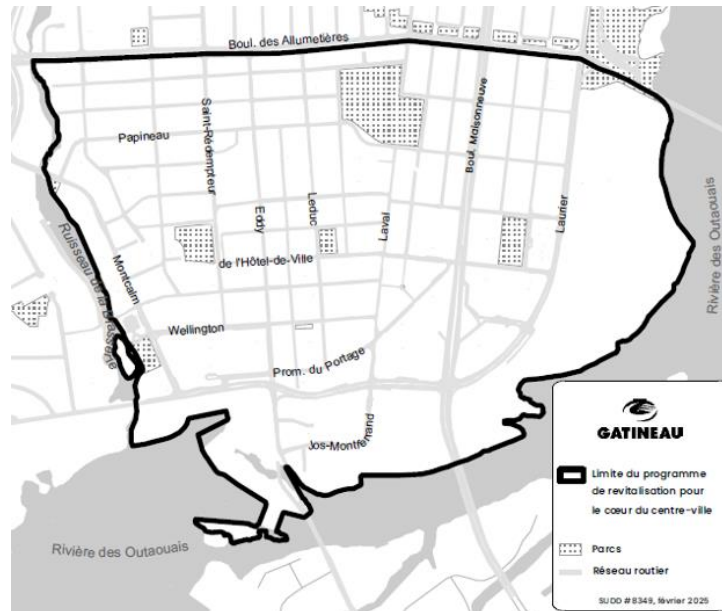
Critères d'évaluation :

- Impact économique et réponse aux besoins du milieu (30 points).
- Retombées économiques significatives (30 points).
- Caractère innovant et impact environnemental positif (15 points).
- Expérience et compétences du demandeur (15 points).
- Pertinence de l'aide financière pour la réalisation du projet (10 points).
- Antécédents de participation au programme issu du règlement numéro 916-2022 (pénalité applicable).

Comment soumettre une demande ?

- L'appel de propositions se tient du 16 avril au 16 juin 2025.
- Une seule demande par entreprise et par an.
- Dossier complet requis (formulaire en ligne et documents justificatifs).

Territoire assujetti au programme (cœur du centre-ville)



Informations et contact :

Bureau du développement économique

Tél. : 819 243-2345 poste 4652

Courriel : sde@gatineau.ca